

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal tenue le deuxième jour du mois d'août deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5

Les membres présents forment le quorum.

Sont absents :

Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance d'ajournement est ouverte à 19 h 05 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2018-08-R172

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance d'ajournement du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante:

- Ajout du point 4.8 – Désignation du maire Marc-Olivier Labelle à titre de célébrant de mariage civil ou d'union civile

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Aucun point soumis

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Aucun dépôt du bordereau de la correspondance.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

Aucun point soumis

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

Aucun point soumis

POINT N° : 4.7

2018-08-R173

**EMBAUCHE DE MADAME FANNY CHARTRAND À TITRE DE DIRECTRICE
ADJOINTE FINANCES ET COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT le poste de directrice adjointe finances et comptabilité vacant depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage public, processus de sélection et entrevues effectués par un comité formé du maire, de la conseillère du district 4 et du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe,
Appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

D'engager madame Fanny Chartrand, à titre de directrice adjointe finances et comptabilité à compter du 20 août 2018.

Que la rémunération de madame Chartrand soit établie : catégorie d'emploi classe 10, échelon 5;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Madame Fanny Chartrand
Service de la paie*

POINT N° : 4.8

2018-08-R174

**DÉSIGNATION DU MAIRE MARC-OLIVIER LABELLE À TITRE DE
CÉLÉBRANT DE MARIAGE CIVIL OU D'UNION CIVILE**

CONSIDÉRANT que l'article 366 du Code civil du Québec (L.Q.1991, chapitre 64) permet de demander au Ministère de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer :

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande au Ministère de la Justice de désigner le maire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Marc-Olivier Labelle, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Ministère de la Justice
Marc-Olivier Labelle, Maire*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 08 pour se terminer à 19 h 08.

Il n'y a aucune personne dans la salle.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

COMPTE À PAYER

Aucun point soumis

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Aucun dépôt.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Aucun dépôt

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE

Aucun dépôt

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER - Aucun

POINT N° : 7 : TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2018-08-R175

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN REVETEMENT DE TYPE TRAITEMENT DE SURFACE TRIPLE SUR LE CHEMIN MARINEAU ET LA RUE BELLEVUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité requiert des offres pour la réalisation de travaux de mise en place d'un revêtement de type traitement de surface triple sur le chemin Marineau et la rue Bellevue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public SEAO pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des soumissions de la part de deux (2) entreprises pour exécuter les travaux prévus lesquelles sont les suivantes;

Entreprise Bourget	161 384.08 \$
Franroc, division Sintra Inc.	134 032.10 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer:

D'accepter l'offre de service de la compagnie Franroc, division Sintra Inc. au montant de 134 032.10 \$ incluant les taxes applicables pour l'ensemble des travaux.

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation de travaux de mise en place d'un revêtement de type traitement de surface triple à la compagnie Franroc, division Sintra Inc.

D'enregistrer cette dépense à même le code budgétaire 23 04000 015.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 59 13000 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Franroc, division Sintra Inc.
Service des finances
Service des travaux publics, monsieur Hamed Chebbi*

POINT N° : 7.2

2018-08-R176

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE PAVAGE DES RUES DE CHAMPLAIN, DE LA GRANDE-CÔTE, TERRASSE ROBILLARD, CHEMIN LATOUR ET RUE DUPRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité requiert des offres pour la réalisation de travaux de rechargement et de pavage des rues de Champlain, de la Grande-Côte, terrasse Robillard, chemin Latour et rue Dupré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public SEAO pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des soumissions de la part de quatre (4) entreprises pour exécuter les travaux prévus lesquelles sont les suivantes;

Asphalte Bélanger Inc.	192 849.87 \$
Uniroc Inc.	192 581,75 \$
LEGD inc.	170 782.72 \$
9299-6404 Québec Inc.	162 596.44 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer :

D'accepter l'offre de service de la compagnie 9299-6404 Québec Inc. au montant de 162 596.44 \$ incluant les taxes applicables pour l'ensemble des travaux.

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation de travaux de rechargement et de pavage des rues à la compagnie 9299-6404 Québec Inc.

D'enregistrer cette dépense à même le code budgétaire 23 04000 014.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 59 13000 001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. 9299-6404 Québec Inc.
Service des finances
Service des travaux publics, monsieur Hamed Chebbi*

POINT N° : 8 : URBANISME ET MISE E VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

Aucun point soumis

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

Aucun point soumis

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Aucun dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Aucun dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE

Aucun dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie.

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 16 pour se terminer à 19 h 16.

Il n'y a aucune personne dans la salle.

POINT N° : 13

2018-08-R177

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et résolu :

De lever la séance d'ajournement à 19 h 16 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**